

Larée : Conseil communautaire du Grand-Armagnac



Larée : Conseil communautaire du Grand-Armagnac

Jeudi 28 juillet, à Larée, lors du conseil communautaire de la CCGA, les élus avaient des décisions à prendre sur divers dossiers, notamment au sujet de la voirie, l'administration générale, le PETR et l'attribution de bons d'achat pour les jeunes de l'opération Été jeunes.

Voirie : Point-A-Temps

Après avoir exposé à l'assemblée, le marché de Point-A-Temps automatique, programme de 2016, 2017, 2018 et 2019, le président Didier Dupront, suite à l'avis de la commission d'appel d'offres, a proposé de retenir l'entreprise STPAG pour un montant de 154 236 euros TTC. L'assemblée à l'unanimité a donné l'autorisation au président de signer l'ensemble des pièces du marché.

Programme voirie 2016

Didier Dupront a ensuite présenté les grandes lignes du programme voirie 2016, validé en commission voirie et dont les travaux débutent le 1er août:

"À partir de 2011, le Conseil communautaire s'est fixé pour objectif de refaire à neuf 10% du réseau par an. Ainsi en cinq ans, ce sont environ 46% des routes qui ont été traitées. Le diagnostic laisse apparaître que 58,04% du réseau est dans un état moyen ou bon, et seulement 2, 17% est dans un état très mauvais. Cela explique pourquoi la commission propose un programme ne comportant pas de travaux à neuf sur les 14 communes suivantes : Bascons, Bretagne, Campagne, Castex, Courrensan, Lannemaignan, Larée, Maupas, Monclar, Noulens, Panjas, Ramouzens, Réans et Séailles.

Toutefois, afin de rétablir un profil en long normal, de rajouter de la structure et d'assurer la sécurité des usagers, nombre de communes bénéficieront d'un reprofilage ponctuel à la grave émulsion sur des portions de routes qui s'affaissent (784 tonnes pour 52 872, 96 euros TTC).

À ce programme voirie, il convient de rajouter les travaux réalisés sur le parking de la CCGA pour 17 247,76 euros TTC, l'essai d'une nouvelle technique routière appelée ECOFAST sur la voie communale de Souboires pour 2 151 euros TTC prévues en 2015 mais réalisées en 2016. Le total de ses dépenses s'établit à 34 303,36 euros TTC.

L'important investissement de la CCGA pour la voie du Pajot d'Eauze

Le président a ensuite présenté l'étude entreprise pour la voie VC n° 9 du Pajot à Eauze : « Cette voie supporte un important trafic de poids lourds dû à la présence à proximité de trois gros domaines viticoles ». L'auscultation de la chaussée et les essais de portance ont montré la faiblesse de la structure en différents points. Il a été demandé au laboratoire COLAS de faire une étude de dimensionnement à 20 ans minimum à partir du logiciel du laboratoire des Ponts et Chaussées et prenant en compte un taux d'accroissement du trafic de 2% par an. La solution technique proposée est le retraitement en place au ciment auquel on ajoute un revêtement de 4 cm d'enrobé à froid qui est mis en place au finisseur sur les 3 355 mètres de long et les 4, 2 mètres de large que compte cette voie.

Celle-ci coûterait alors à la CCGA 295 735, 20 euros. La commission a émis un avis favorable au traitement de cette voie selon la technique exposée. » Après avoir débattu sur ce sujet, l'assemblée a adopté cette proposition permettant ainsi que les travaux débutent dès lundi 1er août. Les poids lourds ne pourront emprunter cette voie que dans deux à trois semaines.

En conclusion, le programme validé en commission s'établit à 747 552,43 euros, montant auquel il convient d'ajouter les 34 303,36 euros mentionnés précédemment. Le montant prévisionnel total en investissement voirie pour 2016 est donc de 781 855,79 euros TTC.

Voirie 2017

Le programme prévisionnel pour 2017 représente la somme de 574 300 euros TTC avec en option un traitement ciment ponctuel sur des voies de la commune de Castelnau d'Auzan Labarrère pour la somme d'environ 40 000 euros TTC. Ces travaux seront comme en 2015 et 2016, complétés par des emplois de grave émulsion sur les routes non prévues au programme voirie de l'année, à hauteur de 50 000 euros TTC environ.

PETR

Le président a rappelé que les quatre Communautés de communes qui composent le PETR se sont prononcées favorablement sur le principe de la création d'un Office de tourisme de l'Armagnac. Le PETR poursuit donc ses travaux afin de proposer un projet qui puisse être opérationnel au 1er janvier 2017. Didier Dupront a précisé qu'il ferait avec le maire de Cazaubon tout leur possible pour que le siège social revienne à Barbotan-les-Thermes, ce qui serait logique en considérant le poids important en matière de tourisme, que représente la commune de Cazaubon.

Opération Été jeunes et attribution de bons d'achat

Le président a rappelé à l'assemblée que des chèques cadeaux sont attribués aux jeunes participants aux opérations « Été jeunes ». Ces chèques d'une valeur de 120 euros, sont utilisables auprès de diverses enseignes sur le territoire national. Didier Dupront a proposé au conseil de renouveler cette démarche en y apportant une modification : « À compter de cet été, la valeur des bons d'achat émis par la CCGA serait donc de 120 euros par jeune, utilisables auprès des acteurs économiques du territoire de la CCGA, entre le 1er août et le 30 Septembre de chaque année, à l'issue de chacune des opérations « Été jeunes ». L'attribution pourrait se faire sur les bases suivantes : 100% de la valeur des bons d'achat, soit 120 euros, prenant la forme de six bons d'achat d'une valeur faciale de 20 euros chacun, attribués aux jeunes ayant participé à l'intégralité (2 semaines) d'une des opérations « Été jeunes »

Ensuite, le président a invité le Conseil communautaire à se prononcer sur cette proposition. L'assemblée à l'unanimité a approuvé cette proposition.